

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7318300801**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7318300801>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 février 2023** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **13 - BOUCHES DU RHONE**

### *LISA*

*Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros  
Siège social : 3, Lotissement le Clos du Moulin à Vent  
13940 MOLLEGES*

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOLLEGES du 31 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LISA

Siège : 3, Lotissement le Clos du Moulin à Vent – 13940 MOLLEGES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 300 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Objet :

- L'acquisition de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- L'achat et la vente de titres de Sociétés, la gestion de portefeuille de valeurs mobilières, la prise de participation dans toutes entreprises, et plus généralement toutes opérations financières et de prestations réalisées par une Société holding ;

- Eventuellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en Société ;

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toute transmission ou cession d'actions, y compris entre associés, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, y compris par succession ou dévolution, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit est soumise à l'agrément préalable de la Société qui résulte d'une décision collective extraordinaire des associés.

Président : Monsieur Emmanuel POYATOS demeurant 3, Lotissement le Clos du Moulin à Vent – 13940 MOLLEGES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON.

POUR AVIS  
Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

